

Tafsir de la sourate 87:

Le Très Haut.

Mérites de la Sourate

Ibn Babuwayh, par cette chaine:

Abu Abdullah a dit : « Celui qui récite : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]** dans ses Prières obligatoires ou facultatives, il lui sera dit au jour du Jugement : « Entre par la porte du Paradis que tu veux ».

Al-Tabarsy, un reportage d'Al-Ayyashi, par sa chaîne, d'Abu Khamees, qui a narré :

(Le narrateur) dit : « J'ai prié la Prière derrière Ali pendant les vingt dernières nuits, et il n'a pas récité sauf : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]**, et a dit : « Si seulement vous saviez ce qu'il y a dedans pour celui qui le récite vingt fois par jour. Et celui qui récite la sourate, ce serait comme s'il avait récité les parchemins de Moussa et d'Ibrahim qui s'accomplissent ».

Et de Khawas Al-Quran, qui a raconté :

Le prophète ayant dit : « Celui qui récite cette sourate (Al-Aa'la), Allah lui donnera en récompense le nombre de chaque lettre qui a été révélée à Ibrahim, à Moussa et à Mohammed. Et lorsqu'elle (la Sourate Al-Aa'la) est récitée à la suite d'une maladie douloureuse, elle lui est retirée. Et si elle est récitée sur les hémorroïdes, cela libérerait très rapidement la personne de cette maladie. »

Et Al-Sadiq a dit : « Sa récitation sur l'oreille interne où se trouve le blocage, cela l'enlèvera ; et sa récitation sur l'endroit perturbateur cela l'enlèvera ; et sa récitation sur les hémorroïdes, cela les coupera par la permission d'Allah le Tout-Puissant. »

Ibn Babuwayh, par sa chaîne, de Sayf Bin Umeyra, de Mansour Bin Hazim :

Abu Abdullah ayant dit : « Il est obligatoire pour chaque Croyant - s'il est notre partisan - de réciter dans la nuit du vendredi (jeudi soir) la Sourate Al-Jumm'a (chapitre 62), et : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]** (Sourate Al-A'ala), et pendant la Prière Al-Zohr avec la Sourate Al-Jumm'a (chapitre 62) et la Sourate Al-Munafiqeen (chapitre 63). Ainsi, lorsqu'il fait cela, ce serait comme s'il avait fait comme Rasool-Allah, et sa récompense et sa rétribution sur Allah seraient le Paradis ».

VERSET 1 à 6

{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut,} (87:1)

{Celui qui a créé et agencé harmonieusement,} (87:2)

{qui a décrété et guidé,} (87:3)

{et qui a fait pousser le pâturage,} (87:4)

{et en a fait ensuite un foin sombre.} (87:5)

**{Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras}
(87:6)**

Ibn Al-Farsy dans Al-Rowzat :

Ja'far Bin Muhammad, de son père, de son grand-père ayant dit : « Dans le Trône, il y a une ressemblance (une similitude) de tout ce qu'Allah a créé sur la terre et sur la mer. Et voici l'explication des Paroles du Très-Haut : **{Et il n'est rien dont Nous n'ayons les réserves} [15:21]**. Et entre le pilier du trône établi et le deuxième pilier, il y a une distance de mille ans en vol d'oiseau. Et chaque jour, le Trône est revêtu de mille couleurs de lumière. Il n'y a aucune créature des créatures d'Allah qui ait la capacité de le regarder. Et toutes les choses dans le Trône sont comme un anneau dans le désert. Et Allah a appelé Hizkaeel qui a dix-huit mille ailes sur lui, entre l'aile à l'aile (suivante) est (une distance de) cinq cents ans.

Alors une pensée lui vint à l'esprit : « Y a-t-il quelque chose au-dessus du Trône ? ». Allah a donc augmenté pour lui (le nombre) d'ailes, comme il en avait auparavant. Il avait donc trente-six mille ailes, avec ce qu'il y a entre une aile et une autre (une distance de) cinq cents ans.

Puis Allah lui révéla : « O toi, Ange, vole ! ». Il a donc volé pendant une période de vingt mille ans, et il n'a pas pu atteindre un pilier des Piliers du Trône. Alors Allah a doublé ses ailes et sa force, et lui a ordonné de voler. Il a donc volé pendant trente mille ans, et il ne pouvait toujours pas y arriver. Puis Allah lui révéla : « Ô toi, Ange ! Même si tu avais volé jusqu'au (moment du) Souffle de la Trompette, avec tes ailes et ta force, tu n'aurais pas atteint la base du Trône. »

Alors l'ange a dit : « Gloire à mon Seigneur, le Très Haut. » Ainsi Allah le Puissant et le Majestueux s'est révélé : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]**. Le Prophète a donc dit : « Faites que cela soit dans vos Sajdahs ».

Ali Bin Ibrahim, de Al-Husayn Bin Muhammad, de Moala Bin Muhammad, de Bustaan Bin marat, de Is'haq Bin Hasaan, de Al-Haysam bin Waqad, de Ali Bin Al-Husayn Al-Abdy, de Sa'd Al-Askaaf, de Al-Asbag, qui a demandé :

Amir-Al-Momineen sur les paroles du Puissant et du Majestueux : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]**, il a dit : « Il a été écrit sur les Piliers du Trône mille ans avant qu'Il n'ait créé les cieux et la terre : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, sans associé à Lui, et que Mohammed est Son serviteur et Son Messager, comme en témoignent ces deux-là, et que Ali est le successeur de Mohammed. »

Saeed Bin Abdullah, de Ahmad Bin Muhammad Bin Isa, et Muhammad Bin Al-Husayn Bin Abu Al- Khataab et autres, de Ahmad Bin Muhammad Bin Abu Nasr, de Hisham Bin Salim, de Saeed Bin Tareyf Al-Khafaf qui a dit

J'ai dit à Abu Ja'far : « Que dis-tu de celui qui te prend ton savoir et l'oublie ? ». Il a dit : « Il n'y a aucun argument contre lui. Mais plutôt, l'argument est contre celui qui entend un Hadith de notre part, mais il le nie, ou si cela lui parvient (d'une autre source), alors il n'y croit pas et commet un Kufir. Et quant à l'oubli, c'est vous qui en subissez les conséquences. Le premier chapitre (complet) révélé au Rasool-Allah était : **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut} [87:1]** mais ils (les musulmans) l'ont oublié. Aucun argument n'était donc nécessaire pour le laisser. Mais Allah, le Bienheureux et le Très Haut, a fait que cela se reproduise, puis il a dit : **{Nous te ferons réciter, de sorte que tu n'oublieras} [87:6]**.

L'imam (Hassan Al-Askari) a dit : « Muhammad Bin Ali Bin Musa Al-Redha a dit : « Tout ce que nous abrégeons d'un verset - si nous levons son ordonnance, ou si nous le faisons oublier - ou si nous levons sa tradition, et si nous enlevons sa mémorisation des cœurs, et de ton cœur, ô Mohammed, tout comme Allah le Haut a dit : **{Nous te ferons réciter, de sorte que tu n'oublieras} [87:6], {que ce qu'Allah veut} [87:7]**, si Nous te faisons oublier, afin que Nous enlevons son souvenir de ton cœur. Nous venons avec mieux que cela - c'est-à-dire mieux pour vous tous. Ainsi, ce second verset est plus grand pour vos récompenses, et plus immédiat pour votre correction que le premier verset, celui qui a été abrogé, ou similaire à celui-ci - de la correction pour vous - c'est-à-dire que Nous n'abrogeons ni ne remplaçons, sauf dans notre but, c'est-à-dire votre correction (amélioration). »

VERSET 7 à 15

**{que ce qu'Allah veut. Car, Il connaît ce qui paraît au grand jour
ainsi que ce qui est caché.} (87:7)**

{Nous te mettrons sur la voie la plus facile.} (87:8)

{Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile.} (87:9)

{Quiconque craint (Allah) s'[en] rappellera,} (87:10)

{et s'en écartera le grand malheureux,} (87:11)

{qui brûlera dans le plus grand Feu,} (87:12)

{où il ne mourra ni ne vivra.} (87:13)

{Réussit, certes, celui qui se purifie,} (87:14)

**{et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat.}
(87:15)**

Ali Bin Muhammad, de Ahmad Bin Al Husayn, de Ali Bin Al Rayyan, de Ubeydullah Bin Abdullah Al Dihqan qui a dit

Je suis allé voir Abu Al-Hassan Al-Redha, et il m'a dit : « Quel est le sens de Ses paroles : **{et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat.} [87:15]** ? ».

J'ai dit : « Chaque fois qu'il mentionne le Nom de son Seigneur, il prie. »

Alors il m'a dit : « Ainsi Allah le Puissant et le Majestueux l'a chargé d'un énorme fardeau. »

J'ai donc dit : « Que je sois sacrifié pour vous ! Alors, qu'en est-il ? ».

Il a donc dit : « Chaque fois qu'il mentionne le nom de son Seigneur, il envoie Salawat sur Muhammad et sa progéniture. »

Al-Sheykh à Al-Tehzeeb, par sa chaîne d'Ibn Abu Umeyr, d'Abu Baseer, de Zurara, qui a dit

Abu Abdallah a dit : « Celui qui accomplit le jeûne, qui donne la zakat, doit envoyer la salat au prophète, car cela fait partie de l'accomplissement de la salat. Et celui qui jeûne mais ne le récite pas (Salawat), il n'y a donc pas de jeûne pour lui s'il l'a évité délibérément. Et celui qui prie la Salat et qui n'envoie pas la Salawat sur le Prophète, et qui laisse cela délibérément, donc il n'y a pas de Salat pour lui. Allah le Puissant et le Majestueux a commencé par cela avant la Salat : **{Réussit, certes, celui qui se purifie,} [87:14] {et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre la Salat.} [87:15]**

VERSET 16 à 19

{Mais, vous préférez plutôt la vie présente,} (87:16)

{alors que l'au-delà est meilleur et plus durable.} (87:17)

{Ceci se trouve, certes, dans les Feuilles anciennes,} (87:18)

{les Feuilles d'Abraham et de Moïse.} (87:19)

Muhammad Bin Yaqoub, de Al-Husayn Bin Muhammad, de Moala Bin Muhammad, de Abdullah Bin Idrees, de Muhammad Bin Sinan, de Al-MufazzAl-Bin Umar qui a dit

J'ai dit à Abu Abdullah : « (Et) les paroles du Puissant et du Majestueux : **{Mais, vous préférez plutôt la vie présente,} [87:16]** ». Il a répondu : « Leur wilayah (d'Abu Bakr, Omar et Uthman). » **{alors que l'au-delà est meilleur et plus durable.} [87:17]** - Il a dit : « La Wilayah d'Amir Al-Momineen » - **{Ceci se trouve, certes, dans les Feuilles anciennes,} [87:18], {les parchemins d'Abraham et de Moïse} [87:19]** ».

Al-Ayyashi - De Al-Asbagh Bin Nabata qui a dit

Quand Amir-Al-Momineen se rendit à Al-Kufa, il pria avec eux pendant quarante heures en récitant avec eux **{Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut} [87:1]**. Les hypocrites ont dit : « Non, par Allah ! Le fils d'Abu Talib ne récite pas le Coran correctement, et il serait préférable qu'il récite le Coran avec nous en dehors de ce chapitre. »

Il (Al-Asbagh) dit : « Cela lui est parvenu, alors il dit : « Malheur à eux ! Je reconnais son Abrogatoire de son Abrogé, et son Décisif de son Allégorique, et son Séparé de son Joint, et ses Lettres de ses Significations. Par Allah ! Aucune lettre n'a été révélée à Mohammed, sauf que je reconnais pour laquelle elle a été révélée, en quel jour et sur quel sujet.

Malheur à eux ! Mais ils récitent sûrement ceci **{dans les Feuilles anciennes,} [87:18] {les parchemins d'Abraham et de Moïse} [87:19]**. Par Allah ! Ils sont en ma possession, et j'ai hérité ces deux-là du Rasool Allah, et celui ci m'a remis les Écritures d'Ibrahim et de Moïse. Malheur à eux ! Par Allah, je suis celui sur lequel Allah a révélé : **{afin d'en faire pour vous un rappel que toute oreille fidèle conserve.} [69:12]**. Mais plutôt, nous étions en présence du Rasool Allah, pour qu'il nous informe par la Révélation, pour que je l'entende et la retienne. Ainsi, lorsque nous sortions, ils disaient **{Qu'a-t-il dit tantôt ?} [47:16]**. »

Elle nous a été racontée par Muhammad Bin Isa, de Muhammad Bin Sinan, d'Ismail, de Bin Jabir, d'Abdul Kareem Bin Amro, d'Abdul Hameed Bin Abu Al-Daylam, qui a dit

Abu Abdullah ayant dit : « Moïse a légué à Yoshua Bin Noon, et Yoshua Bin Noon a légué au fils de Haroun, et n'a pas légué au fils de Moïse, parce qu'à Allah est le bien, Il choisit qui Il veut, et Moïse a donné la bonne nouvelle à Yoshua Bin Noon du Messie. Quand Allah a envoyé le Messie, Il lui a dit que lui, le Rasool- Allah viendra après, son nom sera Ahmad du fils d'Ismail. Il me ratifiera, et te ratifiera. Et (une

rencontre) eut lieu entre les disciples parmi les Mustahfizeen (Les gardiens), et Allah les avait nommés Al-Mustahfizeen parce qu'ils gardaient le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar), et c'est le Livre par lequel tout peut être connu qui était avec les Prophètes.

Allah le Tout Puissant a dit : **{Nous avons envoyé Nos Rasools avec les preuves évidentes, et Nous avons fait descendre avec eux le Livre et la balance} [57:25]**, et le Livre est le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar). Et ils connaissaient aussi ce que l'on appelle la connaissance de la Torah, de l'Évangile et du Furqan. Ce qui a été écrit par Noé, et ce que Saleh a écrit, et Shuayb, et Abraham, et cela a été informé par Allah que : **{dans les Feuilles anciennes,} [87:18] {les parchemins d'Abraham et de Moïse} [87:19]**.

Alors, où se trouve le parchemin d'Abraham ? Mais, le parchemin d'Abraham est le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar), et les Ecritures de Moïse sont le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar). Les successeurs n'ont jamais cessé de les léguer aux savants les uns après les autres, jusqu'à ce qu'elles soient remises à Mohammed.

Puis Gabriel est venu à lui. Il lui dit : « Tu es arrivé à la fin de ta vie de prophète, et tes jours sont accomplis. Transfère le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar), et l'héritage de la connaissance, et les effets du statut de Prophète à Ali, car Je ne quitte pas la Terre sans Mon Gardien qui est le plus compétent et qui a Ma plus grande reconnaissance, par qui Mon obéissance et Ma Wilayah peuvent être reconnues.

Ainsi, il deviendrait une Autorité Divine pour ceux qui naissent entre la mort du Prophète et la sortie du dernier. Il a révélé que le Grand Nom (Al-Ism Al-Akbar), et l'héritage de la connaissance, et l'effet de la connaissance de la qualité de Prophète soient transférés à Ali Bin Abu Talib. »

Il est rapporté par Humejd Bin Zayd, de Al Hassan Bin Muhammad Bin Sama'at, de Ibn Rabat, de Ibn Muskan, de Abu Baseer,

D'Abu Ja'far ayant dit : « O Abu Muhammad ! Nous avons en notre possession le parchemin dont Allah, Glorieux soit-Il, a parlé : **{les parchemins d'Abraham et de Moïse} [87:19]**. Il (le narrateur) a dit : « J'ai dit : « Que je sois sacrifié pour vous ! Et les parchemins, ce sont les tablettes ? ». Il a répondu : « Oui ».

Et de lui, de Muhammad Bin Yahya, de Ahmad Bin Muhammad, de Ibn Mahboub, de Muhammad Bin Al-Fazeyl, qui a dit

Abu Al-Hassan a dit : « La Wilaya d'Ali est écrite dans tous les livres des prophètes. Et Allah n'a jamais envoyé de Rasool, sauf avec le statut de prophète de Mohammed et le successeur Ali. »